

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 09 FEVRIER 2022

Les membres du conseil municipal de la commune de Triac-Lautrait, dûment convoqués, se sont réunis à 19h00 en session ordinaire à la mairie.

Étaient présents : Stéphane BESSON, Sébastien BRETAUD, Lydia DURIEUX, Carole KOSMASLKI, Dominique PASQUET, Olivia ROY, Julien TERAZZI, Mylène VACHERON, Pascal VINSONNEAU formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Paméla CHAMOULEAU, Francis FICHET

A l'ordre du jour

I. PERSONNEL COMMUNAL : DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, qui attend ses décrets d'application, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé. Actuellement les agents bénéficient d'une participation de 8 € pour le risque santé et de 15 € pour le risque prévoyance. Après débat, le conseil municipal décide pour le risque santé d'une augmentation annuelle lissée pour atteindre le montant de référence en 2026 et pour le risque prévoyance du maintien du montant de 15 € déjà appliqué jusqu'en 2025.

II. CALITOM

A compter du 28 février 2022, la collecte des sacs jaunes se fera tous les lundis les semaines impaires. Une communication va être distribuée aux habitants.

III. BUDGET 2022 : INSCRIPTION NOUVELLE - ARTELEC

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans la mesure où cette dépense représente moins de 25% des crédits d'investissement inscrits au budget 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire en dépense nouvelle sur 2022 le montant prévisionnel des travaux pour l'opération suivante : remplacement des radiateurs à l'école - facture 22003 d'ARTELEC d'un montant de 2 400,49TTC – imputée au compte 2158 sur le programme 124 "Ecole Cantine"

Cette dépense sera reprise lors du vote du budget primitif 2022.

IV. BUDGET 2022 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les projets en cours vont être inscrits au budget 2022 : l'arborétum, la place du Lavoir et le diagnostic des prises de l'éclairage public.

Une réflexion devra être menée sur une éventuelle augmentation de la fiscalité.

V. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION "VIE LOCALE"

Lors de la réunion de la commission de la vie locale, le repas des aînées a été fixé au 14 mai 2022. Une fête du village est prévue le 02 juillet 2022, ainsi qu'une journée ramassage des déchets le 3 avril 2022. Un 2ième bulletin municipal devrait être publié en juin-juillet.

Le site internet est en cours de construction et une charte graphique doit être déterminée.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des permanences pour la tenue du bureau de vote pour les élections
- Fermeture de la déchetterie de Jarnac – Opposition de Grand Cognac

La séance est levée à 21h00